

Québec, 13 novembre 2015

*Aux membres de la CADEUL
Université Laval*

Objet : Décision de la direction de référendum concernant la plainte sur la nature de l'indexation de la cotisation de l'UEQ

La nature de la plainte :

Le comité du OUI a déposé une plainte à la suite de la publication de messages sur la page Facebook du comité du NON et d'une affiche. Sur ces messages et cette affiche se trouve la mention suivante :

« 4,50\$ par session. Indexé sans préavis »

Le comité du OUI prétend que la formule « sans préavis » est erronée. Selon le comité du OUI un tel énoncé serait factuellement erroné et trompeur puisque l'indexation est connue de tous – elle figure d'ailleurs dans la question référendaire – et parce que les associations membres de l'UEQ seront chaque année informées du calcul exact de l'indexation annuelle.

Lors de l'audition de la plainte, monsieur Jolicoeur-Dugré, coordonnateur du camp du NON, a expliqué qu'il était disposé à préciser la formule pour y ajouter la mention suivante : « indexé sans préavis auprès des membres individuels (ou des étudiants) »

Décision :

- Considérant la plainte formulée par le comité du OUI le 11 novembre 2015;
- Considérant les arguments des représentants du camp du oui et du non lors de l'audition de cette plainte le 12 novembre dernier;
- Considérant le contenu des règlements généraux de l'UEQ;

La plainte doit donner lieu au rectificatif suivant :

La cotisation de 4,50\$ par session est indexée automatiquement chaque année. Cette augmentation n'a pas besoin de faire l'objet d'une approbation des associations membres ou des étudiants tant et aussi longtemps qu'elle se limite à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. Elle est donc automatique, mais elle n'est pas pour autant secrète. D'une part, elle mentionnée dans la question référendaire et, d'autre part, les associations membres devront être avisé chaque année du montant précis qui ressort de ce calcul d'indexation.

Le remède ou la sanction appropriée

La présidence d'élection invite les deux camps à bien choisir les termes employés afin de décrire ce mécanisme d'indexation automatique et il compte surveiller de près cet aspect dans les prochains affichages. Parmi l'ensemble des termes disponibles afin de décrire ce mécanisme la formule « indexé automatiquement » ou celle proposée par le coordonnateur du camp du non « indexé sans préavis auprès des membres individuels (ou des étudiants) » sont des formules convenables dans un débat démocratique.



Directeur du référendum de la CADEUL